

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE
L'ACTION SOCIALE
ET HUMANITAIRE (CGSASH)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°058 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
INSTITUTION DU SERVICE NATIONAL
PATRIOTIQUE**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Yiomouén Aimé SOME, rapporteur.

Août 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 14 août, de 12 heures 15 minutes à 14 heures 05 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant institution du Service national patriotique.

Auparavant, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), saisie pour avis, a désigné le député Yiompouén Aimé SOME comme rapporteur pour participer aux travaux de la Commission des affaires étrangère, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les lundi 07, mardi 08, vendredi 11 et dimanche 13 août 2023, sous la présidence du député Thomas TRAORE, Vice-président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la CAEDS, la CGSASH a organisé, le lundi 07 août 2023 de 15 heures 08 minutes à 17 heures 54 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la CAEDS.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la CAEDS,
- appréciation et avis de la commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS

Le député rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Emile ZERBO, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

L'exposé des motifs présenté par Monsieur le ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification,
- processus de relecture,
- innovations du projet de loi,
- contenu du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la CAEDS, saisie au fond.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé de Monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- la possibilité de prévoir dans le présent projet de loi, le recrutement de militaires de rang parmi les appelés volontaires du Service national patriotique (SNP) qui auront montré de bonnes aptitudes ;
- le remplacement du Service national pour le développement par le SNP ou de leur cohabitation ;
- la notion de bonification de six mois accordée après l'accomplissement du SNP dont il est question dans les projets de décrets d'application du présent projet de loi ;

- le nombre de centres de formations et de production dont dispose le SND ;
- la prise en compte des personnes engagées pour le programme national du volontariat par le SNP ;
- la participation des syndicats, la société civile et le secteur privé à l'élaboration du présent projet de loi ;
- le mécanisme de contrôle qui sera mis en place pour pouvoir enrôler tous les jeunes qui remplissent les conditions pour être mis sous le drapeau ;
- le sort réservé aux jeunes qui ont déjà effectué le SND et qui n'ont pas encore atteint l'âge limite de 35 ans vu que le SND ne prévoyait pas de phase militaire dans sa formation ;
- les justificatifs de la fixation de l'âge maximum des Appelés à 35 ans ;
- les innovations relatives au genre dans le présent projet de loi ;
- les cas de figure qui pourraient justifier le bénéfice du SNP en dehors de la tranche d'âge prévue dans le présent projet de loi ;
- les types de handicap pris en compte pour bénéficier de la dispense dans le présent projet ;
- les raisons de la fixation des sanctions dans le décret alors que le présent projet de loi n'en fait pas mention.

Les réponses à ces préoccupations figurent dans le rapport de la CAEDS.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAEDS fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

La CGSASH reste convaincue que l'adoption du présent projet de loi contribuera à :

- développer l'esprit civique et patriotique des jeunes à travers l'instruction des valeurs telles que la solidarité, la tolérance et l'intégrité ;
- renforcer chez les jeunes gens des vertus et capacités leur permettant de servir l'intérêt général de la Nation ;
- faire d'eux des potentiels réservistes capables de soutenir l'armée dans la défense de la Nation ;
- assurer au profit des jeunes une formation professionnelle initiale aux métiers dans des secteurs porteurs pour l'économie ;
- développer des mesures incitatives à l'entrepreneuriat à l'endroit des Appelés volontaires.

Toutefois, la CGSASH recommande la prise en compte effective des spécificités liées au genre et au handicap dans la mise en œuvre du présent projet de loi.

La Commission recommande également une formation de qualité bénéfique à la Nation.

Par conséquent, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 14 août 2023

Le rapporteur



Yiompouén Aimé SOME

La Présidente



Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

DEPUTES PRESENTS

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	1^{re} secrétaire
3.	SAWADOGO Abdoulaye	2^e secrétaire
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	BALBONE Boubacar	Membre
6.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
7.	KY Drissa	Membre
8.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
9.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
10.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
11.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	BARO Mamadou	Conseiller
2.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
3.	KONE/TARPIDIGA Diane Silvie	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
6.	BATIONO Larissa	Secrétaire